

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

N° 2021-CM13DEC-14

**FINANCES : Tarifs municipaux 2022 – Salles communales**

**Rapporteur : M. Vincent COQUET**

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 06 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Joseph LE CHEVILLER, à GRAND-CHAMP, sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

**Pour la présente délibération :**

**Étaient présents :**

M. Yves BLEUNVEN, Maire ; Mme Dominique LE MEUR, M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Vincent COQUET, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Sophie BEGOT, M. Julian EVENO, Adjoint ; M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Maryse CADORET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Héléna VANAERT, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Moran GUILLERMIC, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Mme Marine CADORET, Mme Nicole ROUVET, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Mme Anne-Laure PRONO, M. Patrick CAINJO, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Christine VISSET, M. Germain EVO

**Pouvoir remis :** Mme Anne-Laure PRONO à M. David GEFFROY, M. Patrick CAINJO à Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Armelle LE PRÉVOST à M. Lionel FROMAGE, Mme Christine VISSET à Mme Maryse CADORET, M. Germain EVO à Mme Sophie BEGOT

**Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 24 – Pouvoirs : 5 – Votants : 29**

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle LE PETIT

M. Vincent COQUET, Adjoint délégué aux Finances, rappelle que les tarifs municipaux sont validés chaque année par le Conseil Municipal. À cet effet, il rapporte que la commission « Finances – prospectives », qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2021, propose d'appliquer une hausse moyenne de 2 % sur les tarifs de location des salles communales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs tels que ci-dessous :

Salle Multifonctionnelle et Salle Joseph Le Cheviller	TARIFS 2022
<b>Associations de Grand-Champ : locations en semaine, hors week-end et jours fériés</b>	
Manifestations <b>non payantes</b> (réunions, vins d'honneur, assemblées générales)	<b>Gratuit</b>
Manifestations <b>payantes à but lucratif</b> (en cas de location en semaine sur plusieurs jours, gratuité sur le premier jour) <b>Gratuité une fois par an</b>	<b>Voir tarifs ci-dessous</b>
<b>Associations de Grand-Champ : samedi – dimanche</b>	
Assemblée générale (1/an)	<b>Gratuit</b>
Manifestation en demi-journée	<b>44,00 €</b>
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	<b>78,00 €</b>
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	<b>91,00 €</b>
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	<b>129,00 €</b>
<b>Particuliers et Entreprises de Grand-Champ : du lundi au dimanche inclus</b>	
Manifestation en demi-journée	<b>44,00 €</b>
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)	<b>78,00 €</b>
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)	<b>91,00 €</b>
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)	<b>129,00 €</b>

<b>Salle Multifonctionnelle et Salle Joseph Le Cheviller</b>		<b>TARIFS 2022</b>
<b>Associations, Particuliers et Entreprises <u>EXTÉRIEURS</u> à Grand-Champ : du lundi au dimanche inclus</b>		
Manifestation en demi-journée		<b>88,00 €</b>
Manifestation en journée (jusqu'à 18 heures)		<b>156,00 €</b>
Manifestation en soirée (de 18h00 à 2h00 maxi)		<b>183,00 €</b>
Manifestation journée entière (jusqu'à 2h00 maxi)		<b>258,00 €</b>

<b>Autres salles communales</b>		<b>TARIFS 2022</b>
<b>D'autres salles communales (maison des associations, ...) peuvent être mises à disposition, sur demande, à des entreprises pour des formations - Location en semaine uniquement</b>		
Location à la journée		<b>88,00 €</b>
Location à la demi-journée		<b>55,00 €</b>
Location à l'heure (minimum deux heures)		<b>11,00 €</b>
<i>Une caution de 150 € sera demandée quel que soit l'occupant, y compris pour les locations gratuites, et restituée après état des lieux, effectué par les services municipaux,</i>		

*Ces tarifs ne concernent pas les associations dont ces salles sont les locaux dédiés **sauf en cas de manifestation avec entrée payante où le tarif ci-dessus s'applique.***

<b>Ti Kreiz Ker (salle d'expositions)</b>	
Associations locales à but non lucratif et établissements publics et assimilés	<b>Gratuit</b>
Association reconnue d'utilité publique	<b>Gratuit</b>
Toute exposition organisée par une personne de la commune et ne donnant pas lieu sur place à la prise de commandes ou à la vente de produits ou d'objets	<b>Gratuit</b>
Autres : particulier ou association extérieure, forfait/semaine	<b>67,00 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

**VU le code général des collectivités territoriales ;**

**VU l'avis favorable de la Commission « Finances-Prospectives », réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2021 ;**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** DÉCIDE d'appliquer les tarifs, pour les salles communales, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, tels que présentés ci-dessus ;

**Article 2 :** DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Yves BLEUNVEN.

